



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 JUN 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D19 - Festivités du 14 juillet 2023 - Convention avec le Ministère de l'Intérieur

Date de convocation : 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 3

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**N° 19 - Festivités du 14 juillet 2023 -
Convention avec le Ministère de l'Intérieur****Rapporteur : Mme Marylène JAUNEAU**

Afin de renforcer le service d'ordre nécessaire en fin de soirée des festivités du 14 juillet 2023 organisées par la commune au Plan d'eau de Bernouet, il a été demandé à la Gendarmerie Nationale de mettre à disposition des moyens en personnel à l'intérieur du périmètre de la manifestation.

Conformément à l'arrêté du 28 octobre 2010 portant application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1^{er} du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, cette prestation demandée à l'intérieur du périmètre de la manifestation, est payante.

Pour assurer le bon déroulement de la Fête Nationale du 14 juillet 2023 et sécuriser la fin de la manifestation, la Gendarmerie Nationale a bien voulu accepter de mettre à disposition trois gendarmes pendant 6 heures, du 14 juillet 2023 à 20h00 jusqu'au 15 juillet 2023 à 2h00. Le montant de cette prestation est de 360 euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention correspondante ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20230629-
2023_06_D19-DE
AR Sous-préfecture le 30 juin 2023
Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.